

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A.G.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>3 ZA de la Picassière 35500 SAINT-M'HERVE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>9 0 3 4 9 9 0 5 1 0 0 0 1 4</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>30/09/2025</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* Certifié conforme à l'original	AB				
		Frais de développement*	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF				
		Fonds commercial (1)	AI	100 000			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN				
		Constructions	AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	332 241			
		Autres immobilisations corporelles	AT	134 481			
		Immobilisations en cours	AV				
		Avances et acomptes	AX				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
		Autres participations	CU	14			
		Créances rattachées à des participations	BB				
		Autres titres immobilisés	BD	63 986			
		Prêts	BF				
		Autres immobilisations financières*	BH	7 267			
TOTAL (II)		BJ	637 989	BK	297 285	340 705	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 484	BM	6 484	
		En cours de production de biens	BN	42 864	BO	42 864	
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 323	BW	3 323	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	370 273	BY	370 273	
		Autres créances (3)	BZ	59 295	CA	59 295	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	150 000	CE	150 000	
		Disponibilités	CF	293 672	CG	293 672	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	29 148	CI	29 148	
TOTAL (III)		CJ	955 059	CK	955 059		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 593 048	1A	297 285	1 295 764	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A.G.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	493 620	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	92 910	
	Subventions d'investissement Certifié conforme à l'original			DJ	14 497	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	612 027	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	190 696	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	162 949	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	132 462	
	Dettes fiscales et sociales			DY	191 672	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	5 958	
TOTAL (IV)			EC	683 737		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 295 764		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	554 628	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2553 - SARL A.G.

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

2553 - SARL A.G.

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	103 000		
	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		307 318		24 924
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		57 463		12 124
	Autres immos corporelles		46 500		
CORPORELLES	Matériel de transport		7 390		11 004
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	418 670		48 052
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		14		
	Autres titres immobilisés		13 986		50 000
	Prêts et autres immobilisations financières		4 600		2 667
FINANCIERES		TOTAL	18 600		52 667
		TOTAL GENERAL	540 270		100 719

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		3 000	100 000	
	Terrains					
	Constructions					
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				332 241	
	Inst. gal. agen. amé. divers				69 587	
	Autres immos corporelles				46 500	
CORPORELLES	Mat. bureau, inform., mobilier				18 394	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			466 722	
	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				14	
	Autres titres immobilisés				63 986	
	Prêts & autres immob. financières				7 267	
		TOTAL			71 267	
FINANCIERES		TOTAL GENERAL		3 000	637 989	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

2553 - SARL A.G.

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 800	1 200	3 000	
TOTAL	1 800	1 200	3 000	
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	180 505	63 382		243 886
Autres immos corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	10 405	9 270		19 675
Matériel de transport	17 926	9 300		27 226
Mat. bureau et informatiq., mob.	3 421	3 077		6 497
Emballages récupérables divers				
TOTAL	212 256	85 028		297 285
TOTAL GENERAL	214 056	86 228	3 000	297 285

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

2553 - SARL A.G.

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	190 696	61 587	129 109	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		132 462	132 462		
Personnel & comptes rattachés		51 865	51 865		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		67 042	67 042		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	71 860	71 860		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	905	905		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		162 949	162 949		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		5 958	5 958		
TOTAUX		683 737	554 628	129 109	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	60 663			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	158 090			

EURL A.G.
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au Capital de 10 000 euros
Siège social :
3 Z.A. de la Picassière
35500 SAINT M'HERVE

RCS RENNES : 903 499 051

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
en date du 30 DECEMBRE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le TRENTE DECEMBRE à 12 Heures

Le soussigné : **GAUTIER Adrien**

Agissant en qualité de Gérant et associé unique de la société dénommée "**EURL A.G.**",
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de
10€ chacune, ayant son siège social à: 3 Z.A. de la Picassière, 35500 SAINT M'HERVE,
immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de RENNES, sous le numéro :
903 499 051,

S'est rendu au siège social afin de tenir **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE** sur les comptes de l'exercice clos au 30/09/2025 et prévoyant l'ordre du
jour suivant :

Ordre du jour :

- ***approbation des comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025***
- ***approbation des conventions (article L 223-19 du code de commerce),***
- ***quitus à la gérance,***
- ***affectation du résultat de cet exercice.***

AYANT PREALABLEMENT établi :

- *l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30/09/2025,*
- *les comptes annuels arrêtés à la même date (bilan, compte de résultat et annexe),*
- *le rapport de la gérance sur les conventions (article L 223-19 du Code de commerce).*

En conséquence de quoi, le soussigné prend les décisions suivantes découlant de
l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION :

Monsieur Adrien GAUTIER, après avoir relevé l'existence de conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce, constate l'impossibilité de statuer sur ces conventions comme étant exclu de vote conformément aux dispositions de l'article L223-19 susvisé.

Monsieur Adrien GAUTIER rappelle dans un rapport annexé à ce procès-verbal les conventions conclues au cours de l'exercice.

DEUXIEME DECISION :

L'Assemblée Générale, approuve dans toutes leurs parties, les comptes de l'exercice au 30/09/2025 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le gérant au cours de l'exercice écoulé, et donne quitus accomplis de son mandat pour cet exercice au Gérant.

TROISIEME DECISION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025, s'élevant à 92 910,16 euros, de la manière suivante :

Résultat distribuable :

• Le compte « Autres réserves »	493 619.88 euros
• Le résultat de l'exercice	<u>92 910.16 euros</u>
Total	586 530.04 euros

Affectation du résultat distribuable :

- A titre de dividende global à l'associé unique..... 100 000.00 euros
Soit 100.00 euros par part
- Le solde au compte « Autres réserves » 486 530.04 euros
Ledit compte serait ainsi porté à 486 530.04 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 100 000.00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

- les revenus distribués sont imposables au prélèvement forfaitaire unique de 30% pour l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

L'associé unique déclare en outre être informé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Rappel des dividendes antérieurement distribués :

- **Exercice clos le 30/09/2022 :**

Néant.

- **Exercice clos le 30/09/2023 :**

Néant.

- **Exercice clos le 30/09/2024 :**

150 000.00 euros, soit 150.00 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 150 000.00 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

L'ordre du jour étant épuisé, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

Mr GAUTIER Adrien

Gérant et Associé Unique.

DocuSigned by:
Adrien Gautier
E6B62DD9D3CA423...

DS
AG